

La démocratie directe ou les référendums d'initiatives populaires au niveau national ou local

Dans l'actuelle démocratie représentative **l'acte du votant est fugace** : il ne dure que le temps du dépôt du bulletin de vote dans l'urne. Puis nos élus **droguent la population de dépenses publiques, celles les plus visibles**, en prenant soin de ne pas parler d'impôts qui augmenteront fortement dès leur réélection. Et le cycle reprend dans **l'illusion d'une alternance démocratique**.

La France, haut lieu de tolérance (et de lâcheté) politique, préfère régler ses problèmes sous la **pression des manifestations. La loi se fait dans la rue** et s'impose aux gouvernements de gauche comme de droite. Les grèves se font même à titre préventif, au cas où ? Quant au contexte médiatique (TV), il est animé par une diversion qui consiste à détourner l'attention du public des problèmes importants, grâce à **un déluge continu de distractions et d'informations souvent insignifiantes ou vulgaires**.

A ce titre la **réforme des collectivités locales** est le dossier actuellement, le plus significatif. Il se proposait de **simplifier les compétences de nos élus**. Mais c'est **supprimer leur compétence générale** aux régions et départements. La clarification **empêche de se mêler de tout** et de pouvoir dépenser ou « récompenser » dans tous les domaines ! Les **élus locaux étant à 80% des parlementaires, l'échec est couru d'avance !** Il n'y aura donc ni simplification, ni économies d'échelle mais créations de nouveaux sièges et de nouvelles embauches. **La solution des conseillers territoriaux favorisera les « professionnels de la politique » et sera seulement dispendieuse !**

Dans un monde qui **évolue à toute allure**, il est dangereux de considérer comme **définitivement acquis** plusieurs éléments constitutifs de ce qu'est la Société française. Il serait au contraire important de dynamiser le système politique pour trancher rapidement sur certains thèmes cruciaux. L'esquive ou le blocage handicapent fortement notre prestige et notre compétitivité et exaspèrent bon nombre de nos concitoyens.

L'Etat démagogique fuit constamment ses responsabilités quand il s'agit d'appliquer réellement des **réformes de fond indispensables. Résultat, nous cumulons sans cesse des déficits et le peuple souverain est dépossédé de son pouvoir. Les électeurs et eux seuls doivent pouvoir décider effectivement de ce qu'on fait de leur argent et combien on peut leur en prendre.**

Dans cette situation, la **démocratie directe constitue une alternative intéressante**. Les pays qui l'ont appliquée ont ainsi intégré des éléments de démocratie directe dans leurs institutions afin que les citoyens soient davantage impliqués dans les décisions politiques. **La Suisse, les Etats-Unis, l'Allemagne, ou l'Italie l'ont adoptée** à divers degrés (voir liste de résultats des votations et référendums sur notre site).

Il existe deux outils essentiels, le **référendum veto et l'initiative populaire**, un frein et un moteur :

- Pour le **veto**, si le « non » l'emporte, la loi est annulée. Si le « oui » l'emporte, la loi est confirmée ;
- **L'initiative populaire est une pétition** pour soumettre au référendum un projet de loi voulu par les citoyens signataires sur un sujet que le gouvernement ou le parlement ont peur d'aborder.

Dans les pays qui la pratiquent (votations en Suisse), il est frappant de constater **l'actualité des thèmes référendaires** sur les dix dernières années (341 référendums de 1971 à 2009) qui sont pour la plupart des sujets brûlants que nous autres citoyens français, avons tant de peine à traiter ! **Le bon sens pratique joue un rôle majeur**, sagesse, modération, responsabilité. **Si l'avis du gouvernement n'est pas suivi, il ne démissionne pas pour autant, le chantage à la démission n'existe pas !** Le vote populaire est conçu comme un **scrutin sur un objet précis** : impôt, dépense, projet, achat.

Même si une majorité des contribuables était favorable à **des référendums d'initiatives populaires** (R.I.P.), cet outil ne serait pas utilisé en France car il y requiert **10% minimum de l'électorat. Autant dire que cette procédure est actuellement verrouillée.** En Suisse il faut seulement 0,6% de l'électorat, 1,2% en Italie.

Des études universitaires très poussées en Suisse, en Allemagne aux USA ont montré que les **décisions du peuple étaient toujours modérées et raisonnables.** Sur le plan des finances publiques, les travaux des professeurs Feld et Kirchgässner en étudiant les résultats financiers des référendums aux USA et dans les cantons suisses ont démontré que là où la démocratie directe existe, **les impôts et les dépenses publiques sont un tiers plus bas que dans les pays où la démocratie est purement représentative. L'endettement public y est de moitié plus faible.**

Alors suivons **l'initiative de Contribuables Associés, militons pour une réforme de la constitution de la République Française** pour y introduire au niveau local et national de tels mécanismes, notamment le référendum d'initiative populaire. Pour vivre une telle démocratie il est indispensable et urgent **de modifier**, dans un premier temps, **les articles 3 et 11 de la Constitution** afin de permettre à chacun d'entre nous d'accéder à la pratique régulière et légitime des différents types de référendums et de passer, ainsi, du statut de simple spectateur à celui **d'acteur de la vie politique.**

Quelques idées de questions précises qui mériteraient d'être posées :

- Doit-on abolir le statut de la fonction publique ?
- Est-on favorable à l'interdiction stricte du cumul des mandats électifs ?
- Plus localement, est-on pour le rétrécissement systématique de toutes les voies de circulation en ville ?
- Et sans doute la question majeure et générique : la Société doit-elle donner sans exiger de contrepartie ?

Enfin plus légère pour sourire : Doit-on supprimer les décorations (Légion d'honneur, ordre du mérite...) ou du moins ne doit-on les **attribuer que dans des cas très exceptionnels qui seraient validés par le peuple ?**